



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du C

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 16/12/2022

SLOV

ID : 081-218101632-20221206-2022_DEL116-DE

Séance du 6 DECEMBRE 2022

2022 / 05 / 17

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 27
REPRESENTEES	: 05
ABSENT	: 01
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : *30 Novembre 2022*

Date d'Affichage : *30 Novembre 2022*

Secrétaire de Séance : *Fabienne CARAGUEL*

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, CHABBERT Cécile, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT Clothilde, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne.

Etaient absents représentés :

KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par Olivier FABRE

MARTY-MARINONE Evelyne par Françoise ROUQUETTE

CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL

IOUALALEN Valentin par André AMALRIC

BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT

Était absent :

CÈNES Frédéric

OBJET : Aide en faveur des particuliers, pour l'installation d'un système de défense contre les intrusions.

Vu la délibération du 2 juillet 2015 fixant les conditions et critères d'éligibilité pour bénéficier du programme d'aide financière pour l'installation d'un système de défense contre les intrusions,

Vu les délibérations du 20 décembre 2017, prorogeant l'aide jusqu'au 31 décembre 2020 et du 7 avril 2021, prorogeant l'aide jusqu'au 31 décembre 2026,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité - Ressources humaines - Administration générales » du mercredi 30 novembre 2022,

Vu le dossier de demande déposés par deux administrés,

DECIDE, Après en avoir délibéré,

- D'accorder les aides financières ci-après détaillées :

BENEFICIAIRES			MONTANT PRÉVU DE LA DÉPENSE	SUBVENTION MAXIMALE ATTRIBUÉE
Nº	Nom	Adresse		
2022-07	M. Vincent QUE ROL	15 rue Jules Michelet	1 559,05 €	500,00 €
2022-08	M. Benoit GRANCLAUDE	21 rue de l'Autan	2 222,03 €	500,00 €
			3 781,08 €	1 000,00 €

Il est convenu que le montant de la subvention attribué ci-dessus pourra être modulé, compte-tenu du montant réel de la dépense, en vertu de l'application du règlement en vigueur.

La délibération est adoptée à l'unanimité,

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

Fabienne CARAGUEL



Le Maire,

Olivier FABRE



*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*